

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Sorbs, le 7 décembre 2024

### **Projet industriel PHOTOVOLTAÏQUE « Solarzac » sur le Larzac : STOP**

L'association Terres du Larzac, Terres de Biodiversité, Terres de Paysans s'indigne de la continuité et de la multiplication des projets photovoltaïques au sol sur des terres agricoles naturelles et forestières.

Notre association s'est réunie le 4 décembre 2024, suite au dépôt par le M.O. ARKOLIA, en Préfecture, d'une demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque au sol, sur du foncier agricole situé sur la commune de LE CROS (34520) : le projet SOLARZAC. Nous ne pouvons accepter un tel projet et dénonçons une politique de développement des énergies renouvelables au moindre coût dans l'irrespect de toutes autres règles.

Il est pour ces sociétés, plus rentable de raser une forêt, de demander une dérogation pour la destruction d'espèces protégées et d'espaces naturels ainsi que de détourner la vocation agricole des terres et le travail des paysans que de poser des panneaux photovoltaïques sur des zones déjà artificialisées.

Qui arrêtera les investisseurs financiers qui projettent de détruire plus de 150 000 hectares en France d'ici 2050 ? (outre la surface clôturée du parc photovoltaïque, il faut y ajouter celle nécessaire aux infrastructures pour sa construction, sa maintenance, son exploitation et sa liquidation, comme les routes d'accès, les zones de stockage, etc.).

Pour le Bureau  
La Co-Présidente

